

DÉCISION N°D-2023-102

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR L'ENSEMBLE DE MUSIQUE BAROQUE « LES ONDES GALANTES »

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de Madame Chloë Richard-Desoubeaux, membre de l'ensemble de musique baroque « Les ondes galantes », de disposer d'un équipement municipal afin d'y permettre l'organisation d'un tournage de clip vidéo.

Considérant la disponibilité de l'équipement indiqué dans ladite convention,

Considérant la convention de mise à disposition d'équipements municipaux annexée à la présente,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du Lavoir pour l'organisation d'un tournage de clip vidéo aux dates suivantes : samedi 5 août et dimanche 6 août de 10 à 19h.

Article 2 : dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 20/07/2023



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse